

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour le transport	Chateaudun	Référence : 28_ET_01	Date : Janvier 2013

Charte CO₂ signée par les Transports Jumeau à Châteaudun (28)



Source : <https://plus.google.com/111161881945377013721/photos?hl=fr>



<p>Historique/Contexte</p>	<p>Transports Jumeau est une entreprise de transports routiers de 25 véhicules (11 tracteurs, 11 véhicules de moins de « 19 tonnes », 3 véhicules de plus de « 19 tonnes ») et 22 conducteurs.</p> <p>Le métier et les véhicules ont beaucoup évolué ces dernières décennies. Dans la période actuelle, une gestion plus rigoureuse est indispensable. La prise de conscience massive de la fragilité de l'environnement a débouché sur des comportements citoyens. Les vertus aujourd'hui recherchées sont le meilleur compromis entre la performance et le respect de l'environnement. Toutes les initiatives sont regroupées dans la charte CO₂.</p> <p>La Charte CO₂ est une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ dans le transport routier de marchandises (nommée « charte d'engagements volontaires » dans la suite de ce document) lancée par le MEEDDAT et l'ADEME, avec l'appui des organisations professionnelles, FNTR et TLF.</p> <p>Cette charte, basée sur le volontariat, engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, en vue de diminuer leur consommation de carburant, et par voie de conséquence, leurs émissions de CO₂. La charte propose ainsi des actions concrètes axées sur le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux.</p> <p>Chaque entreprise décidant de signer la charte d'engagements volontaires doit au préalable avoir réalisé un diagnostic CO₂ qui vise notamment, sur le périmètre choisi, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> définir au moins un indicateur de performance environnementale avec un objectif chiffré de réduction associé ; <input type="checkbox"/> établir un plan d'actions sur une période de 3 ans ; <input type="checkbox"/> fixer les indicateurs et objectifs chiffrés pour les actions identifiées. <p>4 axes d'actions : Axe 1 : véhicule Axe 2 : conducteur Axe 3 : carburants Axe 4 : organisation des transports</p> <p>Chaque entreprise doit définir au moins une action par axe</p>
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ 1925 : Création de l'entreprise par Maurice Jumeau avec 2 activités : transport et déménagements. ♣ 1989 : Ajout d'une nouvelle corde à l'arc des Transports Jumeau : la logistique ♣ 1992 : L'entreprise, disséminée sur plusieurs sites à Châteaudun, achète 5,5 ha en Z.I. de Châteaudun

	<ul style="list-style-type: none"> ⤴ 2004 : Certification ISO 9001. ⤴ 1er avril 2010 au 21 mars 2011 : période de référence pour le diagnostic CO² ⤴ Décembre 2011 : signature de la charte ⤴ 31 mars 2014 : fin de l'engagement
Territoire	Châteaudun
Maître d'ouvrage	Transports Jumeau
Maître d'œuvre	/
Objectifs	Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO ₂), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. L'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de 4%
Contenu	<p><u>Plan d'actions</u></p> <p><u>Axe 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ 11 Modernisation de la flotte (norme des véhicules de 1 à 5) ⤴ 12 Bridage des moteurs pour réduire la vitesse maximale des véhicules <p><u>Axe 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ 21 Formation des conducteurs à l'éco-conduite ⤴ 22 Mise en place de dispositifs incitatifs <p><u>Axe 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ 31 Amélioration du suivi et de la consommation des carburants <p><u>Axe 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ 41 Amélioration des outils d'aide à la circulation, à la gestion de flotte et à l'optimisation des itinéraires ⤴ 42 Informatique embarquée <p><u>Autres actions menées par l'entreprise dans le développement durable :</u> recyclage des huiles usagées, filtres, palettes perdues ou endommagées, batteries, pneumatiques, cartons et cartouches d'encre</p>
Difficultés	Suivre les consommations au plus juste afin de voir l'impact des différentes actions engagées
Sensibilisation	Implication de tout le personnel roulant par une communication sur les résultats et une formation à l'éco-conduite étalée dans le temps sur 3 ans.
Coût de l'opération	Modernisation de la flotte : avancement des investissements de 1 ou 2 ans Formation : 46 000 €
Financeurs	OPCA Transports (prise en charge d'une partie des coûts de la formation à l'éco-conduite)
Dispositif-cadre	« Objectif CO ₂ : les transporteurs s'engagent » : ce dispositif a été



le Grenelle
Environnement

	élaboré, au niveau national, par le ministère de l'Écologie, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec des organisations professionnelles de transporteurs (Fédération Nationale des Transports Routiers, fédération des entreprises de Transport et Logistique de France)
Finalités du développement durable	-Lutte contre le changement climatique -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	Au 31 mars 2012 11) Pourcentage des véhicules \geq Euro 4 dans la flotte : 60% 12) Véhicules bridés : 4% 21) Conducteurs formés : 90,9% 22) Dispositifs incitatifs : / 31) Amélioration du suivi : / 41) Amélioration des outils d'aide à la circulation: / 42) Informatique embarquée : essai sur 3 camions
Singularité	Première et plus petite entreprise d'Eure et Loir signataire
Contacts	Fabienne MONORY, responsable qualité, Tel : 02.37.45.96.39

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---